

Rapport du conseil communal du 30 juin 2025 à 17.00 heures

Absent excusé : Sam Serres, conseiller

Conformément à l'article 19bis de la loi communale modifiée, Sam Serres a donné une procuration de vote à Tom Conrad.

Séance publique

1. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2025/2026

La présidente du comité d'école du ressort scolaire de Mompach, Joëlle Theobald-Schmit, et le président du comité d'école du ressort scolaire de Rosport, Paul Werdel, donnent les explications nécessaires relatives à l'organisation scolaire 2025/2026.

Voici quelques chiffres provisoires :

Ressort scolaire Mompach

Cycle 1

Précoce / Cycle 1.1.	1 classe mixte	18 élèves
Cycle 1.2.	1 classe	15 élèves
Total		33 élèves

Cycles 2-4

Cycle 2.1.	1 classe	12 élèves
Cycle 2.2.	1 classe	23 élèves
Cycle 3.1.	1 classe	15 élèves
Cycle 3.2.	1 classe	16 élèves
Cycle 4.1.	1 classe	18 élèves
Cycle 4.2.	1 classe	16 élèves
Total		100 élèves

Total élèves ressort scolaire Mompach : 133 élèves

Ressort scolaire Rosport

Cycle 1

Précoce	1 classe	18 élèves
Cycle 1	4 classes	62 élèves
Total		80 élèves

Cycles 2-4

Cycle 2.1.	2 classes	34 élèves
Cycle 2.2.	2 classes	34 élèves
Cycle 3.1.	2 classes	28 élèves
Cycle 3.2.	2 classes	35 élèves
Cycle 4.1.	2 classes	22 élèves

Cycle 4.2.	2 classes	23 élèves
Total		176 élèves

Total élèves ressort scolaire Rosport : 256 élèves

Total élèves ressort scolaire Mompach & ressort scolaire Rosport : 389 élèves

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2025/2026.

2. Approbation des projet et devis adaptés pour la réalisation de la phase 1 Born-Girst dans le cadre de l'alimentation en eau potable des différents villages de la Commune de Rosport-Mompach

En date du 1^{er} juillet 2024, le conseil communal a voté les projet et devis au montant de 4.178.803,00 € T.T.C. pour la réalisation de la phase 1 Born-Girst dans le cadre de l'alimentation en eau potable de différents villages de la Commune de Rosport-Mompach. Comme la collaboration avec le bureau d'études en charge du projet s'est avérée de plus en plus difficile et que les retards se sont cumulés, le collège des bourgmestre et échevins a résilié le contrat d'ingénieur fin janvier 2025. Le dossier a été repris par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST S.à r.l. de Senningerberg qui a réévalué et adapté le projet. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les projet et devis adaptés au montant de 5.850.000,00 € T.T.C. élaborés par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST. Le projet comprend :

- la construction d'un réservoir d'eau en béton armé à Born ;
- la mise aux normes du captage de Girst ;
- la pose d'une conduite d'alimentation entre la localité de Dickweiler et le nouveau réservoir de Born ;
- la pose d'une conduite de distribution entre le nouveau réservoir et la localité de Born.

3. Vote d'un crédit supplémentaire au budget ordinaire 2025

L'Office Social Echternach-Rosport-Mompach entend engager à partir du 1^{er} août 2025 un assistant supplémentaire pour les besoins de son service « Service Aide Sociale », ceci afin de faire face à l'augmentation constante des dossiers à traiter. Une demande de soutien financier a été adressée au ministère compétent. Dans l'attente d'une réponse ministérielle, les Communes d'Echternach et de Rosport-Mompach se sont mis d'accord de supporter les coûts salariaux de ce poste supplémentaire à raison de 100%, ceci au prorata de la population. Les coûts pour la Commune de Rosport-Mompach sont estimés à 32.826,87 € pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2025.

Le conseil communal vote à l'unanimité des voix un crédit supplémentaire de 35.000,00 € sur l'article budgétaire afférent au budget 2025. Le boni actualisé s'élève à 692.116,80 €.

4. Approbation d'une convention réglant les modalités de réaménagement d'un fossé existant pour eaux pluviales à Mompach

Le collège des bourgmestre et échevins a signé en date du 30 mai 2025 une convention avec le consortium d'héritiers Reiter/Wirtgen-Reiter réglant les modalités de réaménagement d'un fossé existant pour eaux pluviales à Mompach. La commune réalise sur la parcelle n° 336/2363 sise dans la section cadastrale MB de Mompach, au lieu-dit « An der Klopp », un nouveau fossé trapézoïdal en béton sur une longueur de +/-95 mètres ainsi qu'une nouvelle entrée pour eaux pluviales. Ces travaux sont réalisés aux frais de la commune afin de mieux protéger plusieurs maisons sises dans la « Mathias Braun Strooss »

contre des crues subites. Le conseil communal approuve la convention prémentionnée à l'unanimité des voix.

5. Approbation d'une convention de constitution d'un droit de superficie dans le cadre du projet de réaménagement de la Rue Wandbiertg à Osweiler

En date du 20 juin 2025, le collège des bourgmestre et échevins a signé avec l'Hospice Civil d'Echternach une convention de constitution d'un droit de superficie dans le cadre du projet de réaménagement de la Rue Wandbiertg à Osweiler. Moyennant la convention prémentionnée, l'Hospice Civil d'Echternach accorde à la commune un droit de superficie pour la parcelle n° 300/0 sise dans la section cadastrale RF d'Osweiler-Est, au lieu-dit « Punnes-chen », d'une contenance de 0,85 are. Le droit de superficie est concédé pour une durée de 50 ans à partir du 1^{er} janvier 2025 et l'indemnité annuelle est fixée à 100,00 €. Le conseil communal approuve la convention de constitution d'un droit de superficie prémentionnée à l'unanimité des voix.

6. Approbation d'une convention de fourniture de bière avec la Brasserie Simon Participation & Cie S.e.c.s.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix la convention de fourniture de bière signée en date du 23 mai 2025 par le collège des bourgmestre et échevins et la Brasserie Simon Participation & Cie S.e.c.s. A partir du 1^{er} janvier 2025, la commune est approvisionnée en bière par la brasserie Simon pour les établissements suivants :

- centre culturel « A Lannen » à Osweiler,
- centre polyvalent « Fräihof » à Steinheim,
- centre culturel « Reemerhoof » à Rosport,
- complexe scolaire et sportif « Am Bongert » à Rosport,
- roulotte de débit.

A partir du 1^{er} avril 2026 s'ajoutent les établissements suivants :

- centre culturel « Hierber Scheier » à Herborn,
- café « Hierber Scheier » à Herborn,
- café « Um Buer » à Mompach.

La brasserie Simon accorde à la commune un investissement commercial de 60.000,00 € hTVA et la convention est conclue pour une durée de 10 ans.

7. Approbation de plusieurs contrats de concession funéraire

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix plusieurs contrats de concession accordant une sépulture familiale dans un des cimetières communaux.

8. Allocation de subsides extraordinaires

Le conseil communal alloue à l'unanimité des voix les subsides extraordinaires suivants :

Bénéficiaire	Objet du subside	Montant
Club des Jeunes Ënnersauer	Service des boissons à l'occasion des festivités pour la Fête nationale 2025	500,00 €
Club des Jeunes Uesweller	Service des boissons à l'occasion des festivités pour la Fête nationale 2025	500,00 €
Elterevereinigung Rouspert	Service des boissons à l'occasion des festivités pour la Fête nationale 2025	500,00 €
Kannerchouer Sauerquakerten	Service des boissons à l'occasion des festivités pour la Fête nationale 2025	500,00 €

Orchestre des Jeunes de l'Est a.s.b.l.	14 ^e édition du stage de l'OJE	700,00 €
	Total :	2.700,00 €